



Lâ??UE â?? une dÃ©claration scandaleuse du vice-prÃ©sident de la Commission EuropÃ©enne

Description

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 25 janvier 2023

Le vice-prÃ©sident de la Commission europÃ©enne, Josep Borrell, a affirmÃ© dans sa derniÃ¨re rÃ©ponse Ã©crite Ã une question parlementaire Â« [quâ??]il nâ??est pas appropriÃ© dâ??utiliser le terme Â«apartheidÂ» Ã propos de lâ??Ã©tat dâ??IsraÃ«l Â». Le dÃ©ni dâ??une rÃ©alitÃ© largement documentÃ©e.



Josep Borrell

En fÃ©vrier 2022, Amnesty International a publiÃ© un [rapport](#) intitulÃ© Â«Lâ??Apartheid commis par IsraÃ«l Ã lâ??encontre des Palestiniens. Un systÃ©me cruel de domination et un crime contre lâ??humanitÃ©â». Ce dernier, qui sâ??ajoute Ã dâ??autres rapports dâ??ONG palestiniennes, israÃ©liennes et internationales, a le mÃ©rite dâ??identifier clairement tous les Ã©lÃ©ments

permettant de désigner la situation en Israël et Palestine au regard du droit international.

En effet, ce rapport souligne la mise en place par Israël, à travers des lois et des politiques discriminatoires, d'un système d'oppression et de domination institutionnalisées à l'encontre du peuple palestinien. Il démontre que ce système correspond à la définition juridique de l'apartheid. Il s'agit d'un crime contre l'humanité défini par la Convention sur l'apartheid de 1973 et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998.

Le 20 janvier dernier, le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité depuis 2019, Josep Borrell, porte un coup à tous ces efforts déployés. Faisant le jeu du lobby israélien, il répond à deux de ses [questions écrites](#) en affirmant « [qu'il] n'est pas approprié d'utiliser le terme «apartheid» à propos de l'État d'Israël ».

De plus il motive ainsi sa réponse : « l'affirmation selon laquelle l'existence d'un État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste figure parmi les exemples donnés dans la définition de l'IHRA ». Ces exemples ont été contestés par 350 experts intellectuels et universitaires de réputation internationale, dans la [déclaration de Jérusalem](#) publiée en 2020.

Une telle affirmation, outre qu'elle révèle l'adhésion du Haut Représentant à l'instrumentalisation de l'antisémitisme introduite dans les exemples ajoutés à la définition de l'IHRA, est véritablement diffamatoire envers Amnesty International. Mais elle satisfait sans doute le gouvernement israélien et son lobby auprès de l'UE.

Cette réponse révèle enfin un profond mépris des droits des Palestiniens, y compris celui de nommer leur oppression, et détourne la véritable et nécessaire lutte contre l'antisémitisme.

La responsabilité de l'Union européenne est engagée par cette déclaration qui contredit aussi le rapport du 21 septembre 2022 de Francesca Albanese, rapporteuse spéciale à l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Tags

1. apartheid
2. Commission européenne
3. IHRA
4. Josep Borrell
5. Union européenne

date créée
2023/01/25